

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

L'épreuve Théorique générale

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

La préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) est assurée par des cours de code en ligne et des tests portant sur les 9 thèmes obligatoires. La présentation à l'examen ne peut être envisagée que si l'élève a de bons résultats sur le support internet (Pass Rousseau), à savoir proche des notes demandées à l'examen.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

L'épreuve théorique (ou « code ») est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

Au début de l'épreuve, le superviseur de l'épreuve vous explique le déroulement de l'épreuve et le fonctionnement des tablettes (+ casque) et questions d'essais vous seront proposées avant le début de la session d'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions par candidat dont 4 vidéos.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du « code »

A la fin de l'examen, vous remettrez la tablette à l'examinateur. Vos réponses à l'examen du code seront envoyées au Ministère de l'Intérieur pour être traitées.

Vous recevrez le résultat du code de la route en ligne via un email dans un délai de 24h minimum.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Votre code est valable pendant 5 ans.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)		EXEMPLAIRE ADMINISTRATION	
N° : _____		SÉRIE	
Date : ____/____/____ Centre : _____		N° de département : ____	
L'expert(e) - Nom : _____		Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____	
Mme, Mlle, M. ⁽¹⁾ : _____		Prénom : _____	
Catégorie de permis sollicitée : A ☐ A1 ☐ B ☐ B1 ☐ EB ☐ C ☐ EC ☐ D ☐ ED ☐			
Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : ____/____/____ à : _____			
N° de département : ____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____			
☐ régularisation ☐ dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____			
Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile) FAVORABLE INSUFFISANT Examen non mené à son terme ☐		Codes spécifiques : ☐ 01 ☐ 101 ☐ 102 ☐ 103 ☐ 105 ☐ Ar ☐ 106 jusqu'à : ____/____/____ Vaut titre de conduite à compter du : ____/____/____ Visite médicale valide jusqu'à : ____/____/____ Autres codes : _____	
Signature :			
Bilan des compétences		Niveaux d'appréciation	
		E 0 1 2 3	
Connaître et maîtriser son véhicule			
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord		ions allons me	
Effectuer des vérifications du véhicule			

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

L'épreuve Théorique Moto

Épreuve Théorique Moto (ETM) : infos et conseils

Vous avez décidé de passer votre permis moto et vous avez hâte d'enfourcher votre deux-roues pour des virées inoubliables ? Vous devrez d'abord dérouler plusieurs étapes, et notamment passer l'Épreuve Théorique Moto (ETM), ou [Code Moto](#). Que vous vous présentiez en candidat libre ou accompagné par une moto-école, nous vous donnons dans cet article toutes les informations pratiques pour vous inscrire et nos conseils pour réussir cet examen.

Qu'est-ce que l'épreuve théorique Moto (ETM) ?

Jusqu'en 2020, les candidats au permis moto titulaires du permis B étaient dispensés de passer un examen théorique pour la conduite de deux-roues, et pouvaient se présenter directement à l'épreuve pratique.

Mais les règles ont changé : toute personne désireuse d'obtenir son permis moto (permis A, A1 ou A2), titulaire ou non du permis B, doit se soumettre à l'Épreuve Théorique Moto (ETM), ou Code Moto.

Comment se déroule le passage du Code Moto ?

Le déroulement de l'ETM est similaire à celui de l'Épreuve Théorique Générale (ETG), préalable au passage du permis de conduire.

L'examen du Code Moto se tient dans un centre agréé proche de chez vous, en présentiel. Il dure environ 30 minutes et se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples comprenant 40 questions :

- 30 d'entre elles sont illustrées de photos,
- 10 d'une séquence vidéo,
- 4 réponses sont proposées pour chaque question

Vous serez équipé d'un casque audio et d'une tablette numérique, et disposerez de 20 secondes pour répondre à chaque question. **Pour réussir l'examen, vous devez obtenir 35 bonnes réponses.**

Que contient l'examen du code moto ?

Les 40 questions couvrent 9 thèmes distincts :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses

- La mécanique et les équipements
- Les équipements de protection — sécurité
- L'environnement
- Les premiers secours.

L'épreuve aborde à la fois le Code de la route général et les spécificités liées à la conduite à moto.

Selon les questions, vous pouvez être placé dans l'une de ces 3 situations :

- Vous êtes le conducteur de la moto ou d'un autre véhicule,
- Vous êtes observateur de la scène, et devez fournir une analyse de la situation d'un point de vue extérieur,
- Vous devez étudier différentes zones pour indiquer celle qui présente un danger. La question pourra également porter sur le comportement à adopter pour éviter ce danger.

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

Au début de l'épreuve, le superviseur de l'épreuve vous explique le déroulement de l'épreuve et le fonctionnement des tablettes (+ casque) et questions d'essais vous seront proposées avant le début de la session d'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions par candidat dont 4 vidéos.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du « code »

A la fin de l'examen, vous remettrez la tablette à l'examineur. Vos réponses à l'examen du code seront envoyées au Ministère de l'Intérieur pour être traitées.

Vous recevrez le résultat du code de la route en ligne via un email dans un délai de 24h minimum.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation qui sera valable 3 ans pour passer l'examen de circulation.
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers						0	0	0
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
	Sous-totaux							
Courtoisie				+1				
			Total général					

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation** (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.
- Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.
- Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**

Durée : 30 minutes

- **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure

- **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes

- **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**

Durée minimale : 3 heures

- **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).